

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Date de publication : 11 décembre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	RYAT Thomas	HERRMANN Nadine
MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	JABOVISTE Philippe
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	DIEBOLT Alain
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	DAVID Françoise
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	SANCEY Pascal
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	CALLEGHER Aline
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	DEJEAN Sylvie
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	RIGAUD Fabien
LEPETZ Joëlle	DRUET Timothée	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
PECHINOT Jacques	GOMET Nicolas	

Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

Conseillers absents non suppléés et non représentés

GUERRIN Bernard	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
TRONCIN Dominique	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
MATHIOT Agnès	GRUET Olivier	
EMONIN Laurent	MATHEZ Christian	

Objet : Tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole – Année scolaire 2026/2027

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la compétence,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole, modifiés selon les modalités qui suivent et applicables pour l'année scolaire 2026/2027 :

Règles générales :

Pour rappel :

- Tous les habitants résidant sur le territoire du Grand Dole bénéficient du tarif "de base", permettant de contribuer à une meilleure équité d'accès à l'enseignement artistique pour l'ensemble des Grands Dolois,
- Afin de favoriser l'accès à l'enseignement artistique au plus grand nombre, un élève n'est pas autorisé à suivre plus de deux disciplines en enseignement individuel,
- Les élèves inscrits en CHAM voix (pré-Maîtrise - 1^{er} degré) et Maîtrise (collège) sont exonérés des frais de scolarité, mais doivent s'acquitter des frais d'inscription,
- Les élèves inscrits dans le dispositif "Horaires Facilités" bénéficient d'une remise de 20% sur leurs frais de scolarité,
- Tout nouvel élève peut bénéficier de deux séances d'essai, durant le mois suivant son inscription. Au-delà de ces deux premières séances, les frais d'inscription et de scolarité sont facturés selon la grille tarifaire pour toute la durée de l'année scolaire,
- En cas de non règlement des frais de scolarité, les élèves ne seront plus acceptés dans les cours.
- En cas d'arrêt non justifié, les frais d'inscription et de scolarité restent dus pour l'ensemble de l'année scolaire,
- En cas d'arrêt définitif justifié (certificat médical, déménagement, ...) ou d'inscription en cours d'année, les frais de scolarité seront facturés au prorata du nombre de cours suivis.

Précisions sur les tarifs :

Les présents tarifs sont valables pour l'année scolaire 2026/2027.

- Une réduction de 50 % sur les frais de scolarité est appliquée à partir du troisième membre d'une même famille inscrit en cursus payant.
- Le tarif «Grand-Dolois» est appliqué aux personnels de la Ville de Dole, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et du Centre Communal d'action Sociale, actifs et retraités, à leur conjoint et leurs enfants mineurs, ainsi qu'aux membres permanents de l'Orchestre d'Harmonie.

Rappel : Les frais de scolarité varient en fonction de la durée du cours spécialisé (instrument, voix, danse, ...), plus ou moins long selon le niveau d'étude ou le projet de l'élève. Les cours collectifs (formation musicale, pratiques collectives, ateliers...) liés à la discipline sont inclus dans le tarif.

- Un remboursement total ou partiel des frais de scolarité est prévu pour les élèves participant aux commémorations patriotiques.

Facturation et règlement des frais :

- La procédure de facturation aux familles (frais d'inscription et frais de scolarité) intervient après les deux premiers cours effectués durant le mois suivant l'inscription ou la réinscription.
- Tout règlement pourra être effectué en ligne (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>) ou directement au Centre des Finances Publiques de Dole (par chèque ou carte bancaire) après réception de l'avis des sommes à payer.

Rappel : Afin de déterminer la tranche de tarification (quotient familial*), les allocataires de la CAF devront fournir au secrétariat du Conservatoire, à l'inscription ou réinscription, leur dernière attestation du quotient familial CAF téléchargeable sur le site de la CAF. Les redevables non allocataires de la CAF devront fournir une copie de l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) de leur foyer ou les avis individuels d'imposition des deux parents. A défaut, la tranche la plus élevée (T5) sera prise comme base de calcul.

* Calcul du Quotient familial :

$$\frac{\text{revenu fiscal de référence}^1 \text{ divisé par } 12}{\text{nombre de parts fiscales}^2}$$

¹ Revenus annuels après déduction, ligne 25 de l'avis d'imposition

² Parts qui figurent sur l'avis d'imposition, faisant apparaître les enfants concernés par l'inscription

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole tels que présentés ci-dessous, pour l'année scolaire 2026-2027.

SCRUTIN	POUR : 74	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

*Fait à Tavaux, le 4 décembre 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Culturelles/CRD

Jean-Pascal FICHERE.



TARIFS DU CONSERVATOIRE 2026/2027

Frais d'inscription (pour tous)	31,00 €				
Frais de scolarité*	tarif de base annuel pour un élève Grand-Dolois de moins de 26 ans				
Quotient familial de référence	T1 : < 600€	T2 : 601 - 1200€	T3 : 1201 - 1800€	T4 : 1801 - 2400€	T5 : > 2401€
Pratique collective seule (hors cursus)	58,00 €				
Cursus découverte (Jardin, éveil ou initiation danse)	72,00 €	93,00 €	97,00 €	112,00 €	128,00 €
Cursus danse cycle 1	104,00 €	135,00 €	141,00 €	162,00 €	185,00 €
Cursus traditionnel instrument ou chant cycle 1 Cursus danse cycles 2 et 3	148,00 €	191,00 €	200,00 €	228,50 €	261,00 €
Cursus traditionnel instrument ou chant cycles 2 et 3	174,00 €	223,00 €	234,00 €	269,00 €	307,00 €
Deuxième discipline	75,00 €	95,00 €	100,00 €	115,00 €	131,00 €

Ateliers ponctuels, Master classes (par séance de 1h à 3h)	exemption des frais d'inscription Grand Dolois : 6,00€ / Extérieurs : 11,00€
---	---

Tarifs spécifiques	
Elève de plus de 26 ans au jour de la rentrée**	tarif de base majoré de 50%
Elève résidant hors du Grand Dole **	tarif de base majoré de 80%
Réduction à partir de 3 membres d'une même famille	50% sur le tarif le plus élevé
Élèves participant à 4 commémorations patriotiques (délibération n° DCC-2024-051 du 25 juin 2024)	56,00 € de réduction
Réduction accordée aux élèves en horaires facilités au Collège de l'Arc	20% de réduction sur les frais de scolarité

* remboursement partiel ou total des frais de scolarité possible sous conditions

** majorations cumulables (ex : adulte résidant hors du Grand Dole = majoration de 130%)

Mise à disposition d'instruments et de salles	par année scolaire
Instruments (vents et cordes)	170,00 €
Studios Musiques Actuelles (tarif à l'année sur 42 semaines, réservés aux groupes ou musiciens résidant sur le Grand Dole)	235,00 €
Studios Musiques Actuelles (tarif par séance de 3h, sous réserve de disponibilité dans les créneaux habituels d'accueil)	23,00 €